



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1343

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 6 mai 2024, le conseil a adopté le Règlement numéro 1343, intitulé: « **Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin** ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2024.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 10 juin 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE